

SIÈGE SOCIAL DU SABV DRONNE AVAL :

Mairie, Place de l'hôtel de ville - 16210 CHALAIS  
 Tél. : 05 45 98 59 61  
 accueil@sabvdronneaval.fr  
 www.sabvdronneaval.com

UN LIEU RESSOURCE  
 AU CŒUR DU TERRITOIRE :

- Accompagnement, conseils, expertises techniques auprès des collectivités et des usagers dans le domaine de la gestion des hydrosystèmes (cours d'eau, milieux humides, plans d'eau, ...),
- Animation, information, sensibilisation, surveillance ...,
- Concertation préalable aux actions,
- Préparation des travaux et suivi des travaux (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre),
- Inventaires faune, flore, habitats,
- Bases de données associées à un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire : Système d'Information Géographique (SIG),
- Partenariats scientifiques,
- Suivi administratif,
- Animations locales Natura 2000.



UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE

**Bureau technique et administratif**  
 1<sup>er</sup> étage de la Mairie - 16210 RIOUX-MARTIN  
 Email : accueil@sabvdronneaval.fr



**Gaë PANNETIER**  
 Responsable des services  
 Technicien milieux aquatiques  
 Tél. fixe : 05 45 98 59 61  
 Tél. portable : 06 16 52 26 78  
 Email : pannetier@sabvdronneaval.fr



**Valentin BONDU**  
 Technicien milieux aquatiques  
 Tél. portable : 06 58 73 04 06  
 Email : bondu@sabvdronneaval.fr



**Axel GAUTHARD**  
 Technicien milieux aquatiques  
 Tél. portable : 06 58 75 17 94  
 Email : gauthard@sabvdronneaval.fr



**Géraldine CHAPRON**  
 Secrétariat et administratif  
 Tél. fixe : 09 82 47 59 61  
 Email : nadaud@sabvdronneaval.fr

# Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval

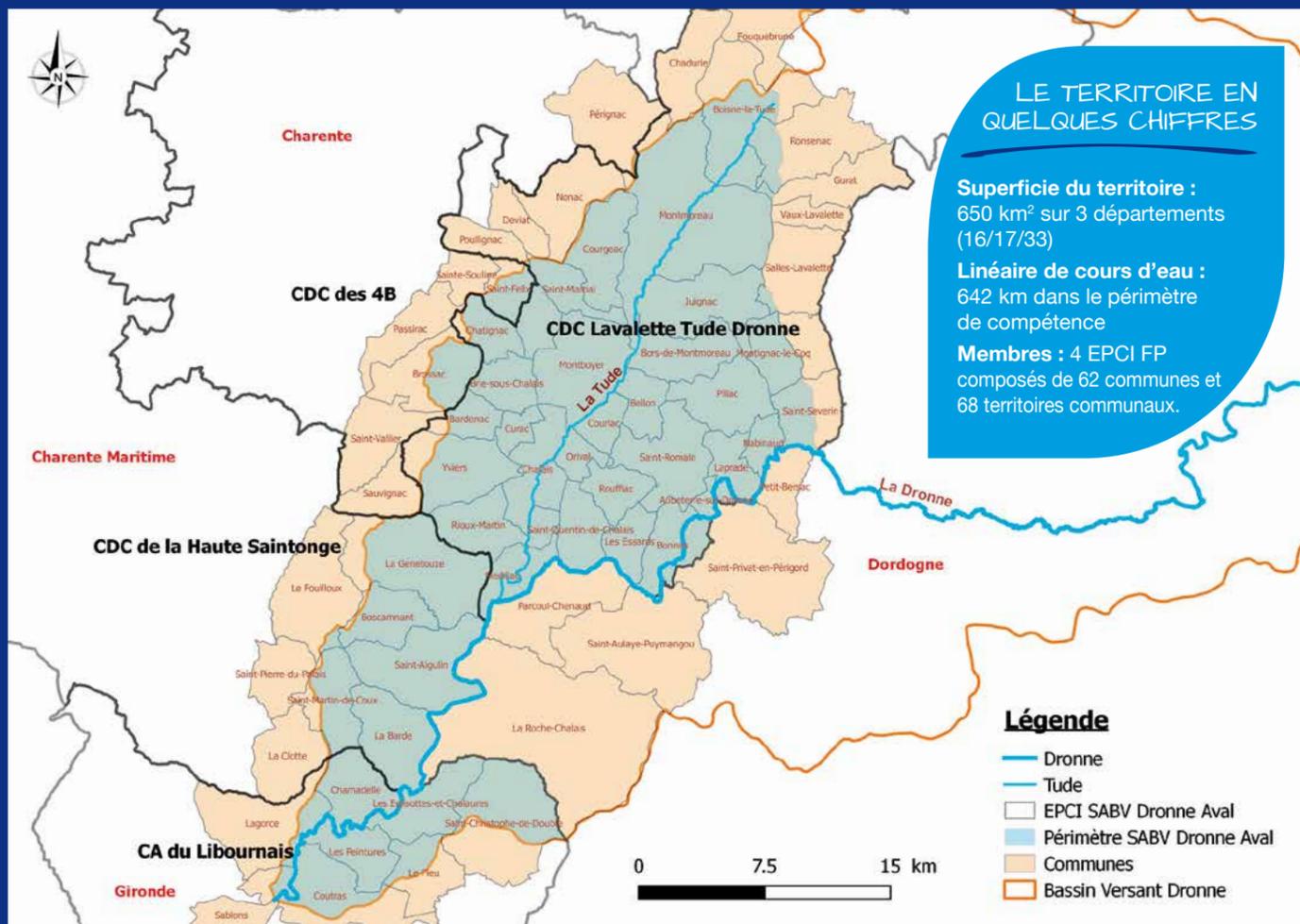
**SABV**  
 Syndicat  
 d'Aménagement  
 du Bassin Versant

Dronne Aval



LES DIVERSITÉS DE NOTRE TERRITOIRE

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE SABV DRONNE AVAL



Conception & réalisation : A.G./T.E. - Aquitaine - 05 45 61 12 89 - www.aquat.com.fr - Édition de février 2022



**LES COMPÉTENCES DU SABV DRONNE AVAL :**  
un accompagnement des acteurs de l'eau  
à l'échelle du bassin versant

**L'exercice de la compétence par une structure gestionnaire de bassin versant a plusieurs intérêts :**

- une approche et une gestion des milieux aquatiques répondant à une logique hydrographique d'écoulement amont-aval et de continuité latérale lit mineur-plaine d'inondation-versants. Les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG), les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), les contrats de rivière sont des outils adaptés à cette approche,
- une solidarité des acteurs publics sur le bassin versant justifiée par la même logique hydrographique,
- une rationalisation des moyens techniques, humains et financiers et une plus grande efficacité : mise en commun des moyens, professionnalisation du personnel technique et administratif,
- un budget maîtrisé dans le cadre d'un programme pluriannuel issu d'un meilleur diagnostic et de la priorisation des enjeux sur un territoire cohérent,
- des aides financières ciblées et donc plus efficaces.

**LES ÉLUS RÉFÉRENTS**  
du Syndicat d'Aménagement  
du Bassin Versant Dronne Aval



Président  
**Stéphane BEGUERIE**



1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
**Laura RAMOS**  
Référente du bassin versant  
de la Dronne en Gironde  
En charge :  
Actions C3, C5, C10,  
Projet de renaturation  
du site de Reyraud,  
Prévention des inondations



2<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Bernard HERBRETEAU**  
Référent du bassin versant  
de la Tude  
En charge :  
Actions A,C1,B,C2



3<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
**Anne DRIBAUT**  
Référente du bassin versant  
de la Dronne  
en Charente-Maritime  
En charge : Finances,  
dispositifs administratifs  
et réglementaires

**Membres du Bureau**

- 1 Jacques BLANC
- 2 Michel ALLARD
- 3 Pierre BORDE

- 4 Jean-Michel ROUX
- 5 Claude TARDE
- 6 Lysiane CELERIER

- 7 Christophe PETIT
- 8 Philippe FRETIER
- 9 Géraldine BOUILLON

**COMPÉTENCES DU SYNDICAT  
EN LIEN AVEC LA GEMAPI**

**Article L211.7 du code de l'environnement-  
version en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier  
2018 :**

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

**PLANS PLURIANNUELS DE GESTION EN COURS**

**OBJECTIF :** amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques tout en conciliant les usages sur le Bassin versant Dronne Aval

**B-Restauration de la continuité écologique  
(hors ouvrages traités en A)**

- B1-Continuité écologique liste 2 - volet 2 (8 ouvrages ciblés)
- B2-Continuité écologique hors liste 2 (25 ouvrages ciblés)

**C1-Restauration d'annexes hydrauliques**

Photos prises : de l'aval vers l'amont



Action B1 : Ouvrage liste 2



Action B2 : Ouvrage hors liste 2



Action C1 : Avant travaux  
décembre 2013



Action C1 : Quelques jours  
après travaux - janvier 2014



Action C1 : Vue depuis  
le cours d'eau - mai 2017

**C2-Traitement ponctuel et sélectif des embâcles  
sur l'ensemble du réseau**



Action C2 : Intervention manuelle afin de  
restaurer le libre écoulement des eaux



Action C2 : Intervention mécanisée  
avec objectif de mise en sécurité

**C3-Gestion des espèces  
exotiques envahissantes**



Action C3 : Arrachage manuel de plantes  
aquatiques envahissantes (jussie)

**C4-Aménagement de points  
d'abreuvement hors lit mineur**



Action C4 : Mise en place de points  
d'abreuvement du bétail hors lit mineur

**C5-Communication, sensibilisation et animation territoriale**



Action C5 : Conseils, informations, sensibilisation  
auprès des élus, des riverains et usagers



**C6-Plans d'eau**



Action C6 : Actions de soutien d'étiage  
des cours d'eau, gestion adaptée et  
raisonnée des plans d'eau

**C7-Lutte contre le ragondin**



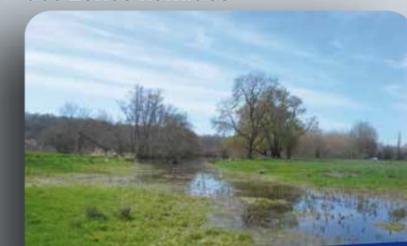
Action C7 : Accompagnement des  
groupements de défense contre les  
organismes nuisibles (GDON)

**C8-Aménagement d'accès  
au cours d'eau**



Action C8 : Faciliter et sécuriser l'accès au cours  
d'eau pour les suivis et les interventions

**C9-Amélioration des connaissances  
des zones humides**



Action C9 : Mieux connaître pour mieux protéger  
et envisager des actions de restaurations futures

**C10-Enlèvement des déchets**



Action C10 : Sensibilisation et ramassage des  
macro déchets se trouvant dans les cours d'eau



Action A1 : Maintenir une végétation  
rivulaire et des berges en bon état



Action A2 : Diversifier les habitats,  
lutter contre l'incision des cours d'eau  
et restaurer la continuité écologique

**A-Traitement de la ripisylve et restauration  
hydromorphologique**

- A1-Traitement de la ripisylve sur l'ensemble du réseau hydrographique principal
- A2-Restauration hydromorphologique